

Le diable au fond de la bouteille

Les experts de la santé publique insistent sur le rôle prépondérant que peuvent jouer les communes dans la prévention de l'alcoolisme des jeunes. En s'impliquant dans les conditions d'autorisation des fêtes ou en faisant preuve de vigilance et de volontarisme au quotidien.

Début mai dernier, un groupe de jeunes a voulu fêter les 18 ans de plusieurs camarades à l'orée d'une forêt, à l'écart du village de Meinier, dans la campagne genevoise. Bien attentionnés, les jeunes gens ont averti les voisins, laissant même leurs coordonnées. Mais plutôt que de faire passer les invitations par téléphone ou par courrier, ils ont privilégié la méthode «ouverte» de Facebook. Résultat: entre 300 et 400 personnes se sont rendus sur place. «Dans ce genre de circonstance, des groupes d'inconnus arrivent en voiture, avec des caisses de bière ou d'alcool forts dans le coffre. La situation devient vite ingérable», commente Christian Wilhelm, consultant expert au Centre de compétence suisse en prévention et promotion de la santé Radix. De fait, une population hétéroclite, composée d'adolescents autant que d'adultes a convergé vers Meinier. La plupart d'entre eux étaient pleins de bonnes intentions. Mais pas tous. La fête a dégénéré en bagarres. La gendarmerie a dû intervenir à plusieurs reprises, la venue d'une ambulance a été nécessaire, raconte Alain Corthay, conseiller administratif (membre de l'exécutif) de la commune de Meinier.

Containers à ordures placé à proximité

La mairie avait eu vent de l'invitation. Meinier a l'habitude de voir des jeunes de la région improviser de petites célébrations sur le territoire communal, et de ramasser ensuite les bouteilles et le détritrus abandonnés... Cette fois-ci, par précaution, des containers à ordures avaient été placés à proximité. Alain Corthay s'était même rendu sur place pour s'assurer que tout se passait bien, mais avant que la situation ne dégénère. Dans la nuit, du bruit, causé par le passage des «invités», a été perçu dans le village. Mais ce n'est que le lendemain que la population et les autorités ont pris connaissance de l'ampleur des débordements.

Dans un premier temps, la municipalité a décidé de convoquer les jeunes organisateurs et les mettre en face aux con-



La commune a un rôle prépondérant à jouer dans la prévention de l'alcoolisme des jeunes. (Photo: Vincent Borcard)

séquences de leur légèreté. Il a ensuite été décidé d'interdire toute fête qui n'aurait pas été dûment préparée. «Très vite, nous avons distribué un tout ménage, afin de clarifier les faits», explique le conseiller administratif. Cette initiative, menée notamment afin d'éviter que des rumeurs et des contrevérités ne circulent, a été très appréciée de la population.

Depuis, des membres de Protectas patrouillent certains soirs dans les rues et sur les lieux sensibles du territoire communal. Des espaces sur lesquels travaillent déjà, depuis plusieurs années, des travailleurs sociaux hors murs (tshM). Alain Corthay regrette que la commune ait dû mettre en place cette mesure. Nicolas Reichel, l'un des tshM engagé auprès de la dizaine de communes de la région de Meinier, est plutôt favorable au cumul de ces deux manières «complémentaires de faire de la prévention».

Implication au quotidien

Le coup de chaleur vécu par Meinier a aussi provoqué une première «réunion de réseaux». Autorités, représentants des écoles et des associations de parents, de la police, de la voirie, mais aussi concierges de bâtiments communaux, commerçants et travailleurs sociaux etc., se sont rencontrés pour évoquer les problèmes posés par les fêtes «spontanées» organisées par des jeunes. Et pour discuter également de problèmes quotidiens et récurrents: par exemple les monceaux de bouteilles et canettes déposés dans divers lieux publics. Cela a été l'occasion pour les intervenants d'échanger points de vue et expériences et de prendre conscience et d'envisager des actions concertées, des prises de responsabilités. Une deuxième réunion doit se tenir cette année, une troisième aura lieu sans doute en 2010.

Les experts s'accordent sur le rôle prépondérant que peut jouer la commune dans le domaine de la lutte contre la consommation d'alcool des jeunes. «Elle a le pouvoir de fédérer et de légitimer une large palette de personnes-clefs et d'acteurs pour qu'ils se concertent et puissent sortir, soit de l'impuissance, soit de l'activisme sans lendemain», détaille Christian Wilhelm. Le détonateur de la volonté publique peut être la présence répétée de bouteilles vides en divers lieux publics et quelques incivilités ou autres déprédations. Lorsqu'il s'agit de lancer une action pour traiter non seulement le symptôme, mais aussi s'attaquer au problème à sa source, Radix insiste sur l'importance de dresser un état des lieux – approche détaillée de la situation – et de valoriser le rôle des personnes qui, sur place, sont en contact avec les jeunes. La solution ne passe pas par la seule mobilisation des travailleurs sociaux et de la police. Parents, enseignants, commerçants etc. peuvent être amenés, chacun selon leurs compétences, à collaborer. Une méthodologie participative peut alors être appliquée, avec groupe de travail, une convention et un plan de mesures à court, moyen et long terme. «Dans la pratique, je remarque que cela fonctionne bien si j'arrive à mobiliser un municipal», ponctue Christian Wilhelm.

Dans la chaleur de la fête

Pour les communes, le problème de l'alcool est manifeste lors des grands rassemblements. Mais la consommation d'alcool y est-elle plus élevée qu'autrefois, ou bien y a-t-il une tolérance moins grande à l'égard de ce type d'excès? Les professionnels n'ont pas de réponse toute faite. Une seule certitude émerge. Nicolas Reichel: «On assiste à un nouveau phénomène: certains jeunes boivent beaucoup et très vite – (binge drinking) –, parfois même avant de se rendre sur les lieux de la manifestation!»

Les mesures de prévention et d'encadrement lors de fêtes traditionnelles, de soirées d'associations ou de bals sont des dispositifs relativement récents. «Une de nos premières expériences en la matière remonte à la Fête des vigneron, en 1999 à Vevey», rappelle Rose-Marie Notz, chargée de projet à la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA). Au fil des ans, la FVA a lancé plusieurs actions. Le concept du conducteur désigné Be my angel (présence sur le terrain avec des outils interactifs, www.bemyangel.ch), la sensibilisation des responsables de bars pour

l'application de la législation et la gestion des situations de vente difficiles (refus de boissons alcoolisées à des mineurs et des personnes en état d'ébriété). Depuis 2005, des actions dans le cadre de fêtes informelles au bord du lac lors des promotions sont menées avec des acteurs sociaux de proximité. Ils vont à la rencontre des jeunes, engagent le dialogue à partir de la notion de réduction des risques et proposent des bouteilles d'eau avec des messages adaptés (144, solidarité, hydratation, self contrôle etc.).

Selon elle, un grand chemin a été parcouru en quelques années. Tout d'abord, les organismes de prévention ne sont plus que très rarement perçus par les organisateurs comme des empêchements de s'amuser. «Le propriétaire d'un important dancing lausannois nous a récemment dit que nous ne lui apportions rien de particulier, mais que notre présence dans son établissement ne le dérangeait pas», relate Rose-Marie Notz. Ce type de déclaration est symptomatique de l'évolution favorable des mentalités. Il n'empêche que les sollicitations de la FVA ne sont pas toujours bien accueillies. Certaines communes estiment que les débordements alcoolisés ont toujours fait et feront toujours parties de certaines fêtes locales, et n'entendent rien changer à la «tradition».

Si un organisme de prévention est de rigueur

Des organismes comme la FVA, la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (FEGPA), la Promotion de la santé et prévention REPER à Fribourg, la fondation dépendances Trans-AT dans le Jura, la Ligue valaisanne contre les toxicomanies ou la Fondation Neuchâtel Addictions sont devenus des partenaires réguliers des organisateurs de fêtes et des communes qui délivrent les autorisations. De plus en plus souvent, les communes conditionnent une autorisation de fête à la collaboration à un organisme de prévention. Dans certains cantons, la pratique est même obligatoire. L'organisme de prévention demande alors que les bars proposent gratuitement de l'eau fraîche, puis trois boissons sans alcool à un moindre prix que la première boisson alcoolisée. Ils préconisent également l'interdiction des «happy hours» ou des premix (mélange de soda et d'alcool fort).

Une des exigences les plus fréquentes est la formation du personnel de bar. Guillaume Nicole, chef de projet Raidblue, à la Croix Bleue, a ainsi été en contact avec le personnel de bar d'une demi-douzaine de manifestations en Suisse romande ces six derniers mois. «La formation consiste en un exposé et une série de mise en situations. On insiste sur les responsabilités légales de celui qui sert de l'alcool à un mineur ou à une personne en état d'ébriété.» La Croix Bleue encourage les organisateurs à proposer, dans les fêtes payantes, des bracelets de différentes couleurs aux mineurs. Raidblue s'est doté d'une technologie qui lui permet d'envoyer, via Bluetooth, des messages de prévention aux participants qui se branchent sur ce dispositif via leurs téléphones portables.

Les organismes de prévention dispensent certes une formation de ce même type. Ils peuvent fournir le matériel, mais ne sont pas forcément présents sur le terrain, où l'expérience des travailleurs sociaux prévaut. Pour ces derniers, les tâches sont alors très variées. «Il y a quelques mois, dans une fête de village, notre mission consistait à intercepter les jeunes qui arrivaient avec des bouteilles d'alcool dans leur sac à dos», mentionne Nicolas Reichel.

«Dans l'optique de la prévention en milieu festif, le rôle des autorités communales est prépondérant», insiste Rose-Marie Notz. Dans le canton de Vaud, elles sont désormais responsables de la délivrance des permis temporaires. Elles peuvent ainsi intervenir sur les horaires des buvettes, interdire la vente



Affichettes et recommandations de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme. (Affiche: FVA)

d'alcool à partir de deux heures du matin par exemple. Pour des manifestations comme des girons de jeunesse, qui durent quelques fois plusieurs jours non-stop, ce genre de mesure est très importante afin de limiter l'accessibilité de l'alcool et donner un message clair des autorités (heures blanches, sans vente d'alcool). Les forces de police peuvent aussi jouer un rôle préventif, et mettre en garde les autorités, au nom de la sécurité.

La commune peut-elle être tenue responsable d'une manifestation qui dégénère? Il ne nous a pas été rapporté d'exemples de condamnation. Mais il paraît évident que si une fête est assombrie par des bagarres entre personnes prises de boissons et des comas éthyliques de mineurs, l'autorité qui aura accordé les autorisations n'en sortira pas indemne.

Un problème global

Le mode d'emploi de la minimisation des risques se découvre à la lecture d'une «Enquête sur les bonnes pratiques en prévention dans les milieux festifs» menée dans toute la Suisse par le Centre de compétence Radix (et téléchargeables depuis le site www.radix.ch)



Prise de contact avec des participants à une manifestation par le biais de la distribution de verres d'eau. (Photo: FVA)

qui passe en revue les problèmes rencontrés par les autorités et les organisateurs, ainsi que les solutions éprouvées

par les uns et par les autres. L'autorisation communale délivrée sous conditions semble en tout cas être amenée à se développer. Mais la lutte contre les abus d'alcool des jeunes peut aussi être menée, comme on l'a vu, entre deux fêtes. Il en est de même de la prévention pure. C'est ainsi que les élèves de onze à douze ans de la région de Meinier ont participé cet automne à un projet de deux jours dont le but est de repousser la première consommation. Au programme: exposition, débats, film et théâtre interactif. Alain Corthay précise que la planification de cet événement a précédé l'épisode malheureux de mai.

Et comment se prémunir contre les fêtes sauvages? L'interdiction de tous rassemblement festif non autorisé est la mesure phare. Mais elle demande un minimum d'attention de la part des autorités. Quelques semaines après les faits, la mairie de Meinier a appris qu'il était question, sur internet, d'une nouvelle fête organisée à Meinier. «Nous avons immédiatement contacté les organisateurs, via Facebook, pour leur communiquer l'interdiction!», rappelle Alain Corthay.

Vincent Borcard